



rapport d'activité 2022

Assemblées générales 2023

sommaire

Nos priorités	4
Nos engagements	8
Faits marquants	10
Rapport RSE	14
Ressources humaines	16
Résultats baromètre	17
Gouvernance	18
Organisation	22
Comités	24
Commissions	25
Résultats	29
Bilans & comptes	30
Charte ROAM	39



« 1 DON POUR 1 VOTE » : LA MAF RENOUVELLE SON ENGAGEMENT AU PROFIT DE LA FONDATION DES ARCHITECTES DE L'URGENCE

Partenaire historique de la Fondation lancée en 2000 par Patrick Coulombel, la MAF reconduit en 2023 le dispositif « 1 don pour 1 vote » selon les mêmes modalités : à chaque vote à l'assemblée générale, la MAF reverse 3 euros à la Fondation.

L'an passé, 5 647 adhérents de la MAF (74 % des votants) ont accepté le principe, permettant le versement de 16 941 euros à la Fondation.

Si les théâtres d'opérations ne manquent pas, la Fondation des Architectes de l'urgence est cette année particulièrement mobilisée en Ukraine. En coopération avec le Centre de crise et le ministère



de l'Europe et des Affaires étrangères français, elle met à disposition des populations sinistrées du matériel technique et des matériaux de construction.

Plus généralement, la proximité entre les deux entités ne date pas d'hier, comme le rappelle Patrick Coulombel, directeur général : « Lors de la création de la Fondation, en 2000, il nous semblait évident de contacter la MAF pour nous assurer que notre travail soit durablement profitable aux populations sinistrées. »

Vingt ans plus tard, l'envie d'aller plus loin aboutit au lancement d'une opération inédite à l'occasion de l'assemblée générale : « 1 don pour 1 vote »

La plateforme de vote est accessible depuis votre espace adhérent.

édito

Un devoir : protéger notre modèle et nos adhérents

QUE RÉSERVE L'AVENIR ?

Il devient de plus en plus difficile de répondre à cette question tant les crises se succèdent. Pourtant, prévoir reste le premier objectif d'un assureur. Dans ce contexte global compliqué, la MAF, mutuelle et donc entreprise sans but lucratif, clôturera un nouvel exercice en ayant renforcé sa stabilité financière, malgré une situation d'inflation exceptionnelle.

Les résultats 2022 nous permettent de continuer à déployer le plan stratégique en restant fidèles à notre ADN : assurer la défense des concepteurs tout en proposant un accompagnement incomparable au quotidien, entre autres grâce à des services uniques.

Reprise des Rendez-vous de la MAF, assurance du réemploi et des techniques non courantes, enquête « Où va votre agence ? »... : découvrez tout ce que la MAF a accompli au cours de l'année 2022.

Bonne lecture !

Jean-Claude Martinez
Président de la MAF



La mission de la MAF : protéger et défendre tous les concepteurs

Être l'assureur n° 1 des architectes et un acteur majeur auprès des concepteurs est une chose. Le rester en est une autre. Pour s'en assurer, la MAF lançait en 2022 un plan stratégique ambitieux visant plusieurs objectifs parmi lesquels :

- Être et rester indépendant.
- S'affirmer comme le premier rideau de défense de toute la maîtrise d'œuvre.

L'expérience, l'expertise et la relation qui unissent ses adhérents à la MAF ont conduit à sortir du cadre habituel de ce que propose un assureur professionnel classique. Ainsi, depuis plusieurs années, en plus d'un contrat aux garanties les plus larges du marché, la MAF fait bouger les lignes de la jurisprudence en faveur des concepteurs.

La vocation naturelle de la MAF, depuis que des architectes ont décidé en 1931 de créer une mutuelle qui les protège, s'enrichit de la volonté de proposer des services innovants désormais inscrits dans son ADN.

« La volonté de proposer des services innovants est désormais inscrite dans l'ADN de la MAF. »



Vincent Malandain
Directeur général

La MAF aux côtés des concepteurs

En novembre 2020, dans un contexte de crise sanitaire aiguë, sous l'impulsion du ministère de la Culture, la MAF, l'Ordre des architectes, l'UNSA et le syndicat de l'architecture lançaient une enquête auprès des architectes intitulée « Comment va votre agence ? ».

En 2022, ces mêmes organisations s'associaient à l'occasion du lancement d'une nouvelle étude, « Où va votre agence ? ». L'objectif était double :
- Actualiser les données recueillies en 2020 en adaptant les questions au contexte économique actuel.

- Mieux comprendre la perception qu'ont les architectes des évolutions du marché et de leur impact sur la vie des agences.

Présentés à l'occasion de la journée annuelle de l'Observatoire de l'économie de l'architecture, dont la MAF est un membre actif, les résultats montrent une vision plutôt optimiste des architectes sur leur marché et le besoin d'un accompagnement dans la pratique professionnelle, pratique que les évolutions techniques et réglementaires complexifient.

Quelques chiffres :

- Podium des mesures possibles au soutien de l'activité :
 - Rôle de l'architecte dans la rénovation : **37 %**
 - Plan de relance : **32 %**
 - Aide à l'ingénierie financière : **17 %**
- **27 %** : la rénovation énergétique des bâtiments existants constitue plus de la moitié du CA pour 27 % des répondants.
- **94 %** des entreprises réalisent des projets de type rénovation-restructuration.
- Pour **8 architectes sur 10**, le volume de rénovation va augmenter dans les années à venir.

Assurer l'intégralité de votre activité et vous permettre d'innover

La chasse aux émissions de carbone implique une approche nouvelle de l'acte de construire. Alors que le monde de la conception tout entier s'engage dans la recherche de solutions plus durables, la MAF, elle, ne change pas : elle continue de tout couvrir, de tout assurer.

Ainsi, elle permet depuis de très nombreuses années aux architectes et ingénieurs d'utiliser des matériaux issus du réemploi autant que ceux qui sont biosourcés. Elle autorise aussi le recours à la fabrication hors site au bénéfice d'une réduction de l'empreinte carbone.

Comme à son habitude, la MAF avance en pionnière sur un terrain à défricher, avec des filières à structurer et des règles professionnelles à installer. En 2022, la MAF a multiplié les réflexions et les prises de position en faveur d'une simplification de ces opérations réalisées avec des matériaux ou des procédés dits « non traditionnels ».

Les engagements durabilité de la MAF

Ne dites plus « NFRD », préparez-vous à dire « CSRD ». Derrière ces obscurs acronymes, une nouvelle réglementation européenne soucieuse de renforcer les exigences de reporting des sociétés en matière de durabilité.

Si l'entrée en vigueur est attendue pour 2026, la MAF est déjà passée à l'action. Une équipe dédiée a été constituée en juin 2022 et plusieurs actions ont déjà

été engagées (prise en compte de la durabilité dans l'ensemble des politiques de la MAF, formation du conseil d'administration, lancement des travaux CSRD...).

Plus de 80 % des collaborateurs et des membres du conseil d'administration ont plébiscité cette démarche et considèrent que la MAF a un rôle à jouer dans la prise en compte des enjeux ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance).



Urbanisme, Contrats, BIM : les nouvelles Boîtes à outils !

En 2018, la Boîte à outils chantiers voyait le jour. Cinq ans et quelque 250 000 visites plus tard sur le site dédié, de nouvelles éditions vont venir étoffer la collection.

• Boîte à outils urbanisme :

En quoi consiste le devoir de conseil de l'architecte en urbanisme ? Quelles sont les règles incontournables du Code de l'urbanisme ? Quelles règles d'urbanisme s'appliquent au projet ? Quels sont les bons réflexes ? Cette Boîte à outils proposera les outils pour décoder une matière juridique souvent complexe.

• Boîte à outils contrats :

Parce que le contrat de mission est la clé de voûte de la protection des concepteurs, cette édition proposera d'aider à sécuriser la relation contractuelle qui les unit à leurs maîtres d'ouvrage grâce à l'expérience des collaborateurs de la MAF.

À l'aide d'éléments de compréhension, d'optimisation et d'arguments à faire valoir, la Boîte à outils contrats permet de mieux cadrer la mission avec son maître d'ouvrage.

• Boîte à outils BIM :

La pratique s'installe progressivement dans les projets de construction et il devient capital pour les concepteurs de s'en emparer. De nombreuses demandes des maîtres d'ouvrage sont de nature à modifier l'équilibre déjà précaire des responsabilités du maître d'œuvre et du BIM Manager. Dans le prolongement des travaux menés sur la sécurisation des pratiques en BIM (modèles de contrats), la nouvelle Boîte à outils dédiée décrit les bonnes pratiques et définit les grands principes.

Plusieurs Boîtes à outils, une même philosophie

- Accompagner les pratiques quotidiennes
- Simplifier la matière juridique
- Prévenir les sinistres
- Des outils opérationnels
- Un format question/réponse



Valoriser nos formations

L'article 4 du Code de déontologie des architectes est clair : chaque professionnel doit entretenir et améliorer sa compétence en permanence, à raison de 60 heures sur 3 ans.

Depuis des années, la MAF contribue à cette obligation grâce aux Rendez-vous de la MAF, éligibles au titre des heures de formation complémentaire (1/3 des 60 heures obligatoires). Compte-tenu de l'importance de la formation et de la demande de ses

adhérents, la MAF a souhaité proposer à l'assemblée générale organisée le 31 mai prochain une évolution de ses statuts.

Si la mesure est adoptée, certains ateliers et webinaires existants de la MAF pourront dans les prochains mois contribuer à remplir une partie des heures de formation dites « structurantes ». Un service complémentaire de la MAF !



PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS DES STATUTS DE LA MAF			
Articles	Intitulés	Statuts actuels	Propositions de modifications
Constitution et objet de la société			
7 dernier alinéa	Objet	« La société peut effectuer toutes opérations financières, mobilières et immobilières, civiles ou commerciales pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou le développement dans le respect des dispositions du Code des assurances. »	« La société peut effectuer toutes opérations financières, mobilières et immobilières, civiles ou commerciales, notamment des opérations de formation professionnelle, pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou le développement dans le respect des dispositions du Code des assurances. »
Assemblée générale ordinaire			
18	Époque et périodicité	« L'assemblée générale ordinaire se réunit au moins une fois chaque année au cours du premier semestre. »	« L'assemblée générale ordinaire se réunit au moins une fois chaque année au plus tard au cours du second trimestre. »
Conseil d'administration			
25	Réunions et délibérations	Alinéa inexistant	Le conseil d'administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. Sur décision du président du conseil d'administration, les réunions peuvent se tenir par des moyens de visioconférence ou de télécommunication remplissant les conditions prescrites par les dispositions légales ou réglementaires. Les membres qui participent à la réunion par ces moyens sont réputés présents.

L'offre de services pour une MAF à vos côtés, partout, tout le temps

Au-delà des garanties de son contrat, les plus larges du marché, la MAF développe des services inédits et 100 % pensés pour les concepteurs.



100 JURISTES SPÉCIALISÉS

Ils œuvrent au quotidien à la MAF pour vous défendre et consolider un cadre juridique qui vous protège.



100 AVOCATS

Le seul réseau d'avocats dédiés aux concepteurs du bâtiment et répartis sur tout le territoire.



L'ESPACE ADHÉRENT

Porte d'entrée incontournable, l'espace adhérent est le **portail d'accès à tous les services offerts** par la MAF.



DÉCLARATION DE SINISTRE EN LIGNE

Agir vite pour optimiser la défense. C'est ce que permettent la déclaration facilitée de sinistre en ligne et l'équipe du pôle Ouverture qui en limite l'étendue.



MAF CONTACT

01 53 70 30 00 : un **numéro unique** pour vous apporter une réponse dans les plus brefs délais ou faire le lien avec un expert métier de la direction concernée.



LES RENDEZ-VOUS DE LA MAF

Des événements qui proposent des **ateliers thématiques** dans toute la France, des webinaires e-RDV de la MAF sur des sujets essentiels dans le cadre de la prévention des risques.



ATELIERS, WEBINAIRES & PLATEFORME DE REPLAY

Pour comprendre les phases clés de l'activité. Contenu exclusif regroupé sur une plateforme pour voir, ou revoir, les conseils des spécialistes de la MAF.



TOUTE L'INFORMATION

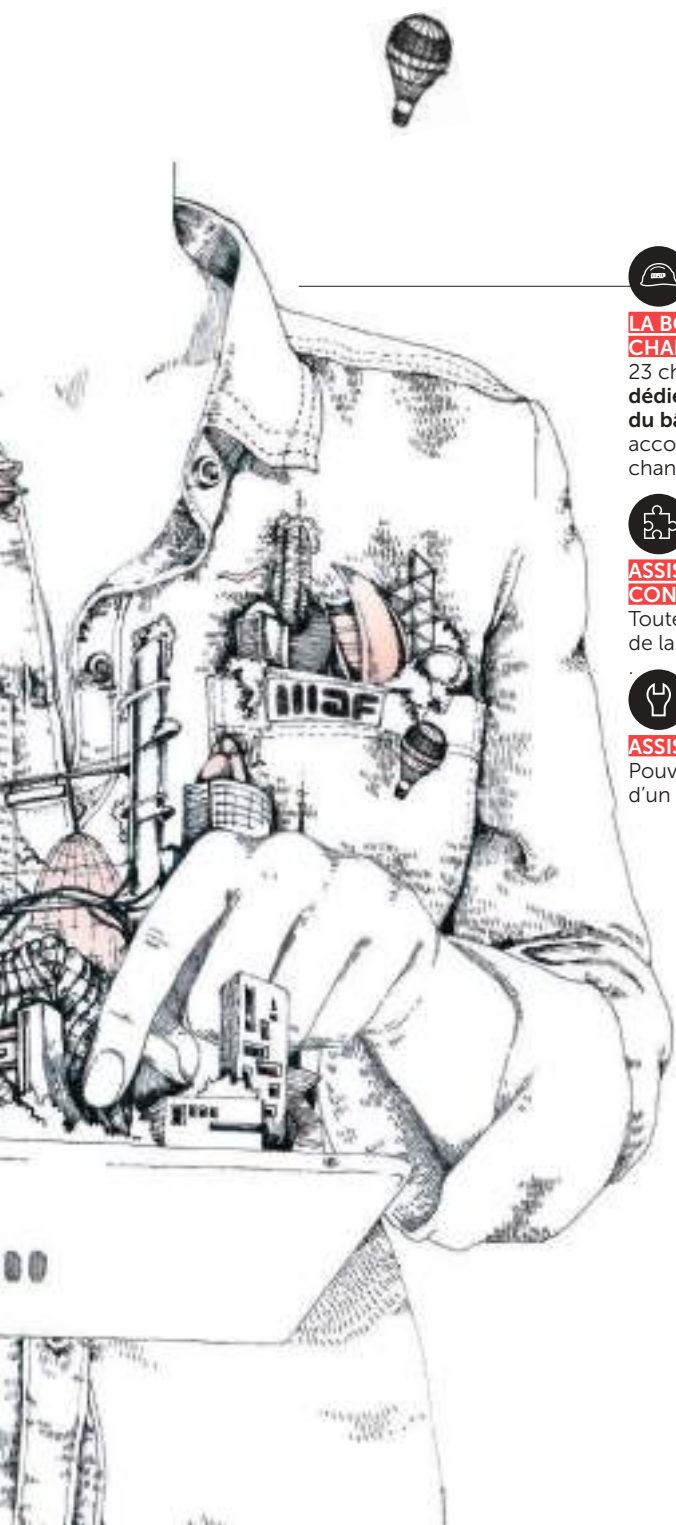
MAF Informations, MAF Actualités, maf.fr, guide de la prévention, fiches d'informations... Pour **ne rien manquer**.



ÉDITIONS MAF

Du contenu exclusif sur les métiers de la conception rédigé par des journalistes spécialisés.





Les services à venir



LA BOÎTE À OUTILS CHANTIERS

23 chapitres **100 % en ligne**
dédiés aux concepteurs
du bâtiment pour vous
accompagner dans la phase
chantier.



ASSISTANCE À LA CONTRACTUALISATION

Toute l'expertise de la MAF lors
de la phase de contractualisation.



ASSISTANCE TECHNIQUE

Pouvoir compter sur les conseils
d'un expert en cours de projet.



BOÎTE À OUTILS CONTRATS

Faciliter la compréhension des
contrats et la négociation.



BOÎTE À OUTILS URBANISME

Comprendre les enjeux de la
réglementation sur l'urbanisme
des projets.



BOÎTE À OUTILS BIM

Décrire les bonnes pratiques et
définir les grands principes de la
maquette numérique.

Faire vivre l'esprit mutualiste au quotidien : paroles de collaborateurs



« — **HÉLÈNE
VANGELL**

Événements MAF : inscription en 3 clics

S'inscrire à un Rendez-vous de la MAF, à un webinaire ou simplement consulter un *replay* ?

C'est ce que propose la nouvelle interface disponible dans l'espace adhérent. La plateforme simplifie l'utilisation et permet de composer facilement son programme, notamment pour les Rendez-vous de la MAF. Ces journées, 100 % offertes par la MAF, se structurent en 4 sessions proposant chacune 4 ateliers différents. Soit plus de... 144 parcours possibles ! Si le succès du dispositif est connu, puisque plusieurs milliers d'adhérents s'y sont rendus depuis le lancement en 2016, le parcours d'inscription était perfectible. Plus d'excuse pour ne pas rencontrer les équipes MAF lors de la prochaine édition !

Le calendrier complet des événements est à retrouver sur le site www.maf.fr.

**EUGÉNIE
BOUTONNET** —>

Convention annuelle du Groupe : se retrouver pour être TOUS MAF

Une fois par an, une convention réunit l'intégralité des collaborateurs du Groupe le temps d'une demi-journée, d'abord studieuse avant d'être conviviale.

L'occasion pour l'équipe de Direction d'exposer le plan stratégique, de fixer un horizon commun et de renforcer la cohésion des équipes, et pour les collaborateurs de présenter les projets qu'ils conduisent.

En 2022, la scène de la Cinémathèque française, située dans le 12^e arrondissement de Paris, a accueilli cet événement fédérateur. Prochaine édition prévue en avril 2023.





HÉLÈNE THOMAS ET ZAKI FAOUAZE

Faire rimer adhérent et satisfaction

« Parcours client ». Concrètement, il s'agit d'identifier tous les moments clés de la relation entre un adhérent et la MAF. De la souscription à la déclaration de sinistre, en passant par la déclaration d'activités professionnelles, chaque point de contact a été analysé pour rendre compte de ce qui fait la force de la relation ou, au contraire, de ce qui peut être optimisé.

Une réflexion lancée en avril 2022 et menée conjointement auprès d'un panel d'adhérents qui a permis d'identifier plusieurs projets d'évolutions parmi lesquels la mise en place de supports pédagogiques vidéo ou graphique, la simplification des échanges par la mise en place d'une messagerie et d'un dossier de centralisation des documents ou encore l'amélioration du suivi des sinistres.

Autant de dispositifs nouveaux dont les déploiements sont en cours.



CAMILLE PORRETTA

La MAF, à vos services

Afin de se doter des moyens nécessaires au déploiement d'une politique de services ambitieuse et inédite, formalisée dans le plan stratégique du Groupe, une équipe a été spécialement constituée.

C'est elle qui assure le fonctionnement des services existants et qui porte le déploiement de ceux à venir.

En 2022, elle a été mobilisée sur la coordination du réseau d'avocats et d'experts spécialisés, sur l'assistance à la contractualisation pour sécuriser les missions, ou encore sur la rédaction des nouvelles Boîtes à outils à venir.

Retrouvez toute l'offre de services MAF page 8 de cette édition.



KARINE ANGEL

MAF Contact : la MAF bonjour !

90 000. C'est le nombre d'appels que reçoit la MAF chaque année.

Y répondre, c'est la mission d'une équipe : MAF Contact. Les 9 collaborateurs qui la composent s'adaptent aux sollicitations : suivi d'un dossier en cours, demande d'informations ou d'attestations, renseignements sur le prochain Rendez-vous de la MAF...

Cette nouvelle organisation, expérimentée depuis 2019, porte ses fruits et permet de répondre plus rapidement aux questions des adhérents.

Plus que jamais, n'hésitez pas à contacter la MAF au 01 53 70 30 00 (du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 18 h 30) et depuis le site : www.maf.fr/nous-contacter



LAETITIA SACUTO

Pôle Ouverture : un accompagnement renforcé en cas de sinistre

Accompagner les déclarations de sinistre et poser les jalons de la stratégie à déployer, indispensable et décisive pour la suite, c'est la priorité d'une équipe dédiée : le pôle Ouverture.

L'enjeu est double : proposer le meilleur accompagnement possible lorsqu'il est le plus nécessaire, et réduire la portée des sinistres en prenant rapidement les mesures qui s'imposent.

Ainsi, depuis son déploiement en 2019, l'équipe est montée progressivement en charge jusqu'à traiter 60 % du volume total des demandes et 100 % des déclarations réalisées en ligne.

La plateforme de déclaration de sinistre est disponible sur l'espace adhérent.



STENCY MBOUMBA

Protection des données : la MAF s'adapte

Depuis son entrée en vigueur, le règlement général de protection des données (RGPD) impose une vigilance accrue en matière de protection des données. Afin de sécuriser l'intégralité de celles en sa possession, de nombreux chantiers ont été entrepris pour se mettre en conformité avec cette nouvelle réglementation.

En 2022, la MAF a poursuivi ses travaux et a notamment procédé à la mise en conformité de ses outils digitaux et sensibilisé l'ensemble de ses collaborateurs aux enjeux liés à la protection des données personnelles.

L'évolution constante du cadre législatif impose une veille et une mise en conformité permanente.



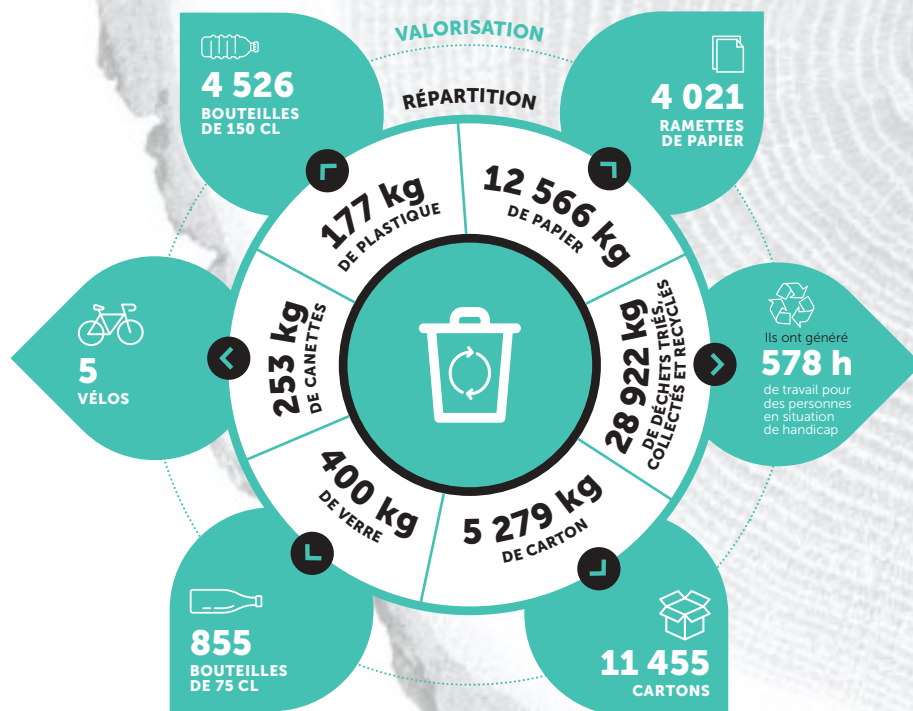
Actions et initiatives durables : la MAF s'engage pour le climat

Depuis plusieurs années, la MAF s'engage en faveur d'une gestion plus sobre et responsable des ressources avec un double objectif : réduire son impact environnemental et rationaliser les coûts d'exploitation de son siège social.

Changements des habitudes, optimisation de la gestion des déchets... Les résultats illustrent les bénéfices de cette démarche. L'impact du télétravail se ressent également dans les chiffres.



Tri et collecte des déchets



QUELQUES ACTIONS CONDUITES EN 2022 :

- Installation de nouveaux collecteurs de mégots qui sont ensuite valorisés et utilisés dans la préparation de ciment.
- Mise en place d'un plan de sobriété énergétique portant sur :
 - le chauffage, la ventilation, la climatisation
 - les luminaires et appareils électriques
 - l'eau
 - les achats
 - les déplacements domicile-travail
 - l'implication des salariés

Source : Cedre, etc.

La MAF, un investisseur responsable

Depuis plusieurs années, la MAF intègre des critères de durabilité dans la gestion de son portefeuille financier et immobilier :

- Exclusion systématique des sociétés impliquées dans la production de tabac ou d'armement.
- Mise en place et suivi d'indicateurs ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance).
- Mesure et pilotage de l'empreinte carbone et de la température de son portefeuille financier.
- Et plus récemment, mesure de l'impact et de la dépendance de son portefeuille financier à la sphère biodiversité.

En 2022, le Groupe s'est doté de nouveaux outils ESG lui permettant de mieux challenger la gestion de son portefeuille titres et d'améliorer, de fait, la composition et le score global ESG de son actif financier.

Outre le critère de rentabilité, les actifs doivent dorénavant répondre à des critères de durabilité soulignant un engagement certain dans les piliers ESG.

Quant à son portefeuille immobilier, le Groupe MAF a engagé plusieurs audits afin d'améliorer la qualité énergétique de ses immeubles et a mis en place, en parallèle, dans le cadre du décret sur les nouvelles normes DPE, un vaste plan de travaux de rénovation énergétique.

Les principaux enseignements ESG de l'année 2022 au regard de 2021 :

- Le score ESG du portefeuille Financier du Groupe MAF est de 60/100 : **+ 3 pts.**
- **56 %** du portefeuille financier est composé de valeurs dont l'engagement en faveur de l'ESG est avancé/probant : **+ 8 pts.**
- **21 %** du portefeuille est composé de valeurs dont l'engagement en faveur de l'ESG est faible, versus **27,5 %** en 2021.

SUR L'ANNÉE 2022, LA GESTION RESPONSABLE DES DÉCHETS A PERMIS :



DE SAUVER L'ÉQUIVALENT DE
303
ARBRES



D'ÉCONOMISER
535 053 L
D'EAU



D'ÉVITER D'ÉMETTRE
9 809 KG
DE CO₂ DANS L'ATMOSPHÈRE



D'ÉCONOMISER
71 430 KWH
D'ÉLECTRICITÉ

**DÉCOUVREZ
LES CHIFFRES CLÉS
DES RESSOURCES
HUMAINES
DE LA MAF
EN 2022**

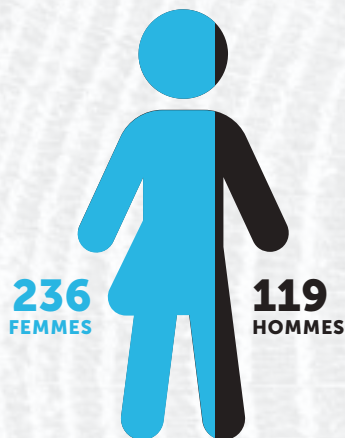
Formations, embauches, parité... Chaque jour, la MAF s'engage pour fidéliser sa plus grande richesse : les femmes et les hommes qui y travaillent.

LES PROJETS EN COURS DE DÉPLOIEMENT :

- Refonte du livret d'accueil
- Enrichissement de la journée d'accueil
- Déploiement du parrainage
- Transmission d'expérience et d'expertise

>>> Collaborateurs

(effectifs présents au 31/12/2022)



Égalité
femmes/hommes



93/100
NOTE INDEX*

* Obligatoire depuis le 1^{er} mars 2020 pour les entreprises de plus de 50 salariés.

Cadre

73,5 %

Non-cadre

26,5 %

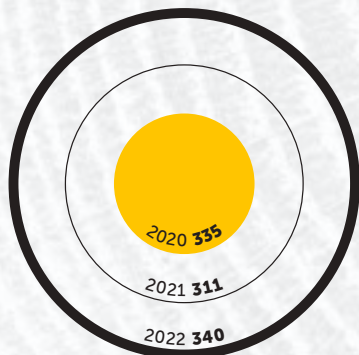


**EFFECTIFS DU GROUPE
MAF (FRANCE, ALLEMAGNE,
BELGIQUE) PRÉSENTS AU
31/12/2022**

417 collaborateurs

9
RECONNUS
EN QUALITÉ
DE TRAVAILLEUR
HANDICAPÉ

>>> Formation



**NOMBRE DE SALARIÉS
EN FORMATION**

1 319
DÉPARTS
EN FORMATION

4 749
HEURES
DISPENSÉES

**MONTANT CONSACRÉ
À LA FORMATION CONTINUE**

2020	283 861 €
2021	291 134 €
2022	345 918 €

CHIFFRES
ISSUS DU
BAROMÈTRE

En 2022, les collaborateurs du Groupe ont été interrogés via un baromètre interne. Les chiffres, présentés à l'ensemble de l'entreprise, renseignent sur la bonne perception des mesures prises ces dernières années et des axes restant à optimiser.

>>> Mon travail à la MAF

94 %

DES RÉPONDANTS SONT
SATISFAITS DE LEUR TRAVAIL
À LA MAF

+ 5 points par rapport à 2021

LES ÉLÉMENTS QUI ME PROCURENT LE PLUS DE SATISFACTION AU TRAVAIL :



FAIRE UN MÉTIER
QUE J'AIME

95 %



J'AI LES MOYENS DE RÉALISER
UN TRAVAIL DE QUALITÉ

93 %



JE RESENS LA SATISFACTION
DES CLIENTS

87 %

>>> Principaux enseignements



DÈS QUE MES
COLLÈGUES ONT
UNE DIFFICULTÉ,
JE N'HÉSITE PAS
À LES AIDER

97 %

DE RÉPONSES POSITIVES

94 %



« J'AI CONFIANCE
DANS L'AVENIR
DE L'ENTREPRISE. »

93 %



DES COLLABORATEURS
SONT FIERS
DE L'ENTREPRISE

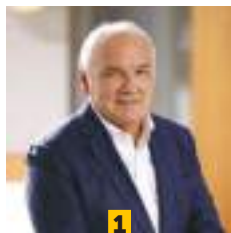


Le conseil d'administration

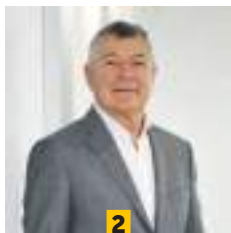
Mutuelle d'assurance sans équivalent, la MAF a été créée en 1931 par les architectes et pour les architectes, rejoints par d'autres concepteurs.

Elle est organisée et dirigée dans le but de défendre leurs seuls intérêts et d'assurer leur liberté de créer. C'est avec un véritable engagement pour la protection des adhérents que le conseil d'administration établit le lien entre le monde de la construction et celui de l'assurance.





1



2

Président

1 JEAN-CLAUDE MARTINEZ,
architecte à Boulogne-Billancourt

Vice-présidents

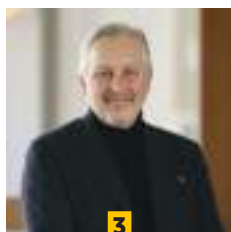
2 PIERRE BRUNERIE,
architecte à Albi

3 MARC DE MEYER,
architecte à Lille

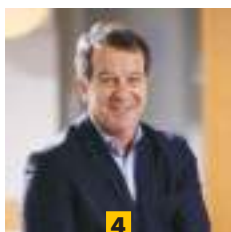
4 MARC FARCY,
architecte à Marseille

Secrétaire du conseil

5 CÉLINE ADAM,
architecte à Rennes



3



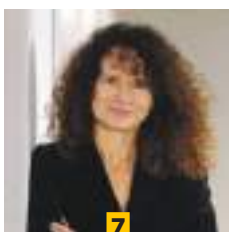
4



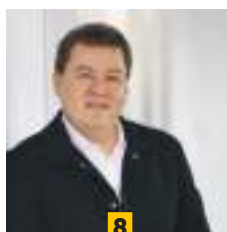
5



6



7



8

Administrateurs

6 CLAUDE CORREIA,
architecte à Saulieu

7 ANNE DUMESNIL,
architecte à Bordeaux

8 LAURENT GILCH,
architecte à Strasbourg

9 GUILLAUME GRANGE,
architecte à Lyon

10 PASCALE GUÉDOT,
architecte à Paris

11 DOMINIQUE LELLI,
architecte à Paris

12 PHILIPPE POTIER,
administrateur indépendant

13 CÉDRIC VIGNERON,
architecte à
Boulogne-Billancourt

14 CHARLOTTE DOUCE,
salariée de la MAF

15 PAUL SCIALOM,
salarié de la MAF

Devenir

administrateur

Tout adhérent, titulaire d'un contrat de base en cours, à jour de ses cotisations, peut postuler au poste d'administrateur.

Les candidatures sont à adresser au secrétariat général de la MAF. Elles sont ensuite instruites par le comité des nominations du conseil d'administration. Cette instruction prend en compte les critères susceptibles de garantir la représentativité du conseil d'administration d'une mutuelle professionnelle : situation géographique, taille de l'agence, mode d'exercice, objectif de parité...

Les candidatures retenues sont ensuite présentées au vote à l'assemblée générale.



9



10



11



12



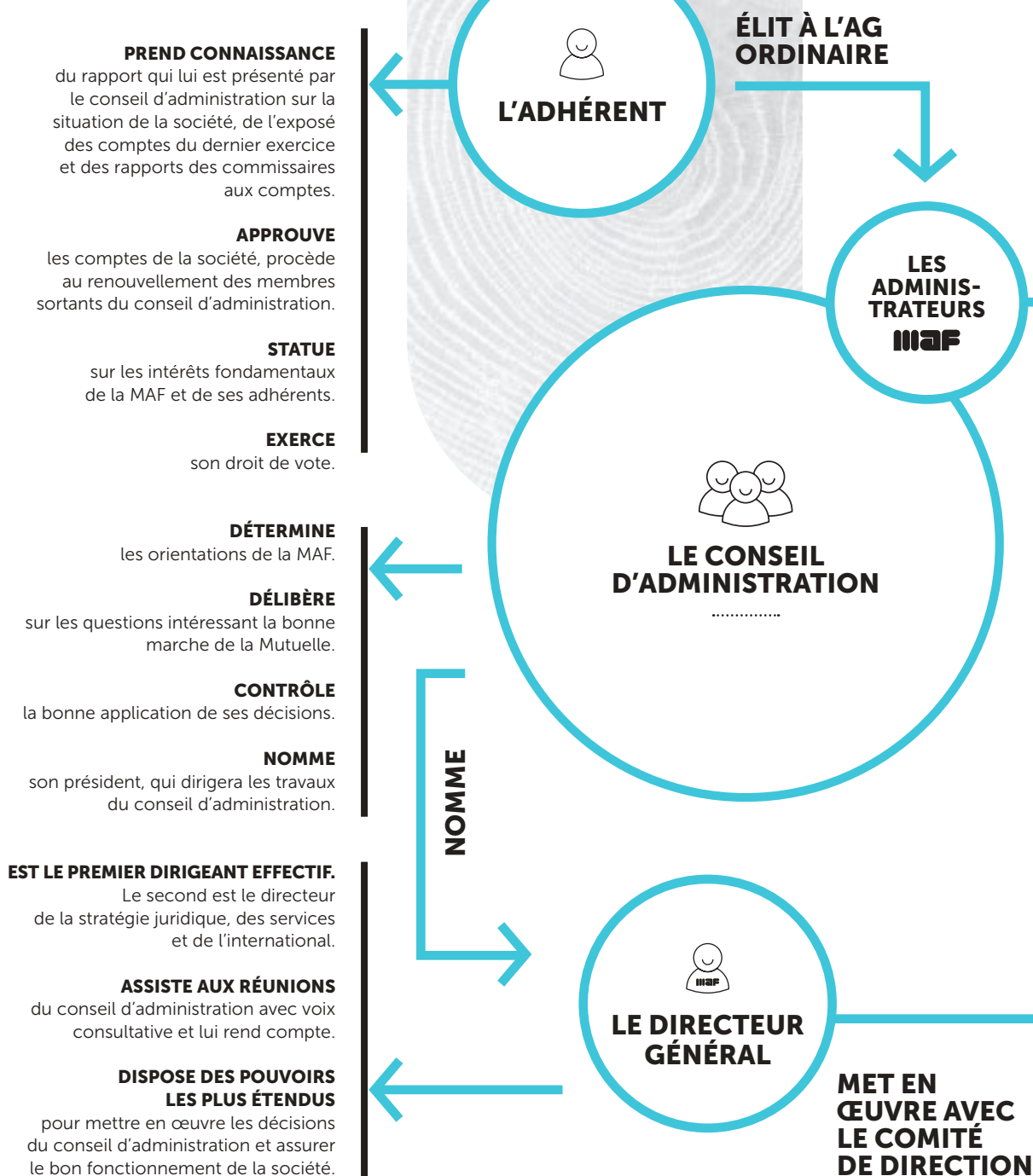
13



14



15



Instance & fonctionnement

REPRÉSENTANTS À TITRE BÉNÉVOLE

Des architectes en exercice, choisis selon des exigences de compétence et d'honorabilité dans leur région, sont élus par l'assemblée générale des sociétaires. Ils exercent bénévolement leur mandat. Deux salariés sont élus par le personnel. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la société le réclament. Il intègre les préoccupations des adhérents dans la gestion de leur mutuelle afin d'en assurer la pérennité et l'indépendance. Ses travaux en commission déterminent les orientations pour apporter aux sociétaires des réponses adaptées à leur profession, dans l'esprit mutualiste, fondé sur l'équité et la solidarité.

FORMATION ET ÉVALUATION

Pour actualiser leurs connaissances juridiques, financières et économiques, et s'appuyer sur la réglementation et les pratiques les plus récentes de la construction, les administrateurs ont suivi des séances de formation adaptées aux besoins spécifiques de la Mutuelle.

En 2022, celles-ci ont notamment porté sur les évolutions du marché de l'assurance, l'environnement économique et financier, la cyber sécurité et la RSE (responsabilité sociétale des entreprises).



4



COMMISSIONS

CONTRATS

Étudie l'adaptation des garanties des contrats d'assurance et veille à une tarification adaptée au risque.

SINISTRES ET FONDS DE SOLIDARITÉ

Examine les dossiers à fort enjeu financier et analyse les demandes d'aide des adhérents.

PROSPECTIVE ET INFORMATION

Suit les évolutions de la profession, de la réglementation, et engage les actions de communication.

FINANCIÈRE ET IMMOBILIÈRE

Choisit les meilleurs placements en fonction de la conjoncture économique.

2



COMITÉS

AUDIT

Apporte un avis éclairé au conseil d'administration sur la politique comptable et financière et contribue à la fiabilité des processus de gestion des risques et de contrôle interne.

NOMINATIONS ET RÉMUNÉRATIONS

Chargé de la nomination des membres du conseil d'administration et de contrôler la régularité des rémunérations et de toute autre somme allouée aux mandataires sociaux.

Comité de direction



De gauche à droite : Jean-Michel SAVIN, Sandrine REDON, Bertrand MAGNY, Vincent MALANDAIN, Catherine BOCHÉ, Michel KLEIN, Stéphanie ARTIGAUD et Hippolyte DUMÉZIL.

Composition du comité

Direction générale

Directeur général Vincent Malandain
Directeur général adjoint Michel Klein

Directions opérationnelles

Directrice financière Stéphanie Artigaud
(Vincent Malandain a occupé la fonction jusqu'au 31/12/22)
Directrice des risques et de l'actuariat Stéphanie Artigaud
Directeur des contrats et de la protection juridique
Hippolyte Dumézil
**Directrice des ressources humaines, de la conformité
et du secrétariat général** Catherine Boché

**Directrice de l'organisation et des systèmes
d'information** Sandrine Redon
Directeur du développement Jean-Michel Savin
**Directeur de la stratégie juridique, des services et de
l'international** Michel Klein
Directeur de l'indemnisation Bertrand Magny

4

fonctions clés
de contrôleLa fonction
audit interne

est chargée d'évaluer le dispositif et le processus de management des risques, de contrôle et de gouvernance d'entreprise.

Responsable : Alexa Barry-Pujol

La fonction
conformité

dispose d'un rôle d'alerte et de conseil auprès des directions concernées, du directeur général et du conseil d'administration, sur le respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives s'appliquant au Groupe MAF.

Responsable : Catherine Boché

La fonction
gestion des risques

est chargée de mettre en œuvre le système de gestion des risques et d'en assurer le suivi.

Responsable : Anne-Florence Destombes

La fonction
actuarielle

éclaire la direction générale et le conseil d'administration sur les résultats techniques, la solvabilité et les équilibres tarifaires de la MAF.

Responsable : Stéphanie Artigaud

+ 3

comités opérationnels
en complémentLe comité
des risques

rassemble le directeur général, les responsables de chacune des directions de la MAF et les fonctions clés. Il se réunit huit fois par an pour s'assurer du suivi et du pilotage du dispositif de gestion des risques.

Le comité
de gestion financière

rassemble le directeur général, la directrice des risques et de l'actuariat et la responsable de la gestion des actifs. Il se réunit une fois par semaine pour analyser les résultats de la gestion et fixer les orientations pour les semaines à venir.

Le comité
de souscription

rassemble le directeur général et les responsables de chacune des directions de la MAF. Il se réunit quatre fois par an et décide des évolutions à apporter à la tarification de l'offre MAF.

Les principales filiales

Assurance

EuroMAF (100 %)

> France, structure opérationnelle confondue avec la MAF, Allemagne (succursale), Autriche (LPS), Espagne (succursale), Belgique (succursale), Luxembourg (LPS).

Immobilier

SAS Wagram (100 %)

SCI PatriMaf (100 %)

Courtage en assurances

MAF Conseil (100 %)

> Propose aux adhérents de la MAF et d'EuroMAF des assurances pour leurs risques autres que ceux qui sont liés à la responsabilité civile professionnelle.

Société AIA (100 %)

Société AFB (Filiale à 100 % d'AIA)

> Sociétés de courtage en assurances basées en Allemagne.

Comité d'audit

CÉLINE ADAM, responsable du comité d'audit

Plan de vol respecté



Composition

CÉLINE ADAM
MARC DE MEYER
LAURENT GILCH
DOMINIQUE LELLI
PHILIPPE POTIER

Quelles ont été les orientations du comité d'audit en 2022 ?

Tout d'abord, il faut mentionner l'arrivée de Philippe Potier, en qualité d'administrateur indépendant de la Mutuelle et membre de notre comité : son expérience et sa grande connaissance du secteur

de l'assurance renforcent l'expertise du conseil d'administration. Dans le cadre de nos fonctions, nous nous sommes prononcés sur plusieurs éléments clés, comme l'arrêté des comptes, l'évaluation interne des risques et de la solvabilité, le plan d'affaires ou encore le résultat des missions menées dans le cadre de trois audits lancés en 2021.

Quels furent les chantiers prioritaires ?

Nous avons veillé à la bonne mise en œuvre des recommandations formulées dans le cadre de précédents audits. En 2022, ce fut notamment le cas pour la gestion de projets et la qualité des données.

Quels ont été les autres axes de travail ?

Le comité, et avec lui l'ensemble du conseil d'administration, se félicite de l'évolution du dossier relatif à l'utilisation des paramètres USP (*Undertaking Specific Parameters*), et de la collaboration constructive entre les équipes du Groupe MAF et celles de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).

Commission des contrats

MARC FARCY, responsable de la commission

Mieux équiper pour mieux protéger

Quel est le bilan de la déclaration d'activités professionnelles (DAP) ?

Dans la continuité de ce que nous observons depuis plusieurs années : la digitalisation a été adoptée par tous les adhérents. En 2022, sur l'intégralité des DAP émises, 97,9 % l'ont été depuis l'espace adhérent du site www.maf.fr. Cette évolution réduit considérablement les risques d'erreurs et permet le développement de nouveaux usages, comme le règlement en ligne par carte bancaire.

Comme chaque année, un dispositif d'accompagnement spécial a été déployé et a permis de répondre à de nombreuses sollicitations par téléphone et par messages tchat (12 466 sur la période).

Qu'en est-il de l'évolution de l'offre ?

En 2022, la commission a travaillé spécifiquement sur 2 produits : la protection juridique (PJ) et la responsabilité civile pour le risque d'exploitation (RCE). Le succès du premier montre l'intérêt des concepteurs pour cette couverture qui leur permet d'agir face à des honoraires impayés ou à des contrats abusifs. Pour le second, la RCE, la commission a dressé un constat : le quotidien des adhérents n'est pas suffisamment protégé. Une campagne d'équipement a permis la souscription de 1 300 nouveaux contrats.

Quelques chiffres autour de la protection juridique :

- **16 337** contrats protection juridique (plus d'un adhérent sur deux)
- **160** dossiers traités par mois en moyenne
- **+ 10 %** : évolution de l'ouverture des dossiers « sinistres » sur 1 an

Composition

MARC FARCY
CLAUDE CORREIA
ANNE DUMESNIL
GUILLAUME GRANGE
PAUL SCIALOM



Commission de la prospective et de l'information

MARC DE MEYER, responsable de la commission

Reprise réussie des Rendez-vous de la MAF



Quelles ont été les orientations de la commission ?

En 2022, la commission a suivi la refonte de la plateforme d'inscription aux événements de la MAF. Désormais, et afin de faciliter la navigation, l'intégralité des ateliers proposés, quel que soit leur format, est accessible depuis une plateforme dédiée.

En 2020, l'étude « Comment va votre agence ? » sondait le moral des architectes français. Deux ans après, la MAF renouvelait l'exercice.

Effectivement. Sans revenir sur les résultats, présentés en page 5 de ce rapport d'activité, notre contribution à ces enquêtes s'inscrit dans la vision prospective que nous devons avoir sur l'activité des architectes. Comment perçoivent-ils les évolutions du marché ? Quelles sont les conséquences sur leur activité ? Les réponses à ces questions ont un impact direct sur le pilotage de la MAF.

Quels ont été les autres axes de travail de la commission ?

2022 a été l'occasion de renouer avec les « Rendez-vous de la MAF », organisés dans 8 villes de France.

Pour cause de Covid, nous n'avions pas pu les tenir depuis 1 an et demi et redoutions une baisse de fréquentation. Il n'en fut rien : en 2022, 1 506 architectes s'y sont rendus. Des chiffres en phase avec ceux observés en 2019, avant la crise.

À cela s'ajoutent les 4 107 participants aux 14 webinaires organisés sur la période !

EN 2022, LES « RENDEZ-VOUS DE LA MAF » C'EST...

> 1 506 participants

> 8 villes

> 16 ateliers proposés

> 97 % de participants
satisfaits*

* Selon les résultats des questionnaires envoyés.

Composition

MARC DE MEYER
LAURENT GILCH
DOMINIQUE LELLI
CHARLOTTE DOUCE



Commission des sinistres et du fonds de solidarité

PIERRE BRUNERIE, responsable de la commission

Sinistralité : le logement toujours numéro un

Quelles ont été les actions de la commission en 2022 ?

L'une des principales prérogatives de la commission réside dans la surveillance de l'évolution de la sinistralité. À ce titre, et malgré un contexte particulièrement chahuté, le volume de sinistres déclarés en 2022 se contracte de 11,1 %.

Qu'en est-il de l'application des garanties ?

C'est l'autre aspect du travail de la commission. Comme chaque année, elle a porté une attention particulière aux dossiers dont les enjeux financiers sont importants ou dans lesquels des pratiques professionnelles anormales ont été constatées.

En 2022, quelques rares cas ont été recensés, à mettre en regard des 40 000 sinistres en cours de gestion par les équipes de la MAF.

Quels sont les principaux enseignements de la sinistralité en 2022 ?

On relève une tendance à l'augmentation du coût moyen des sinistres, conséquence directe de l'inflation exceptionnelle, en particulier de l'inflation construction (+ 8,14 %).

- **67 %** relevaient de la garantie décennale.
- **80 %** des sinistres décennaux classiques surviennent 4 ans après l'ouverture du chantier.
- **58 %** des sinistres hors décennaux surviennent au bout de 3 ans.
- Les ouvrages à destination de logements sont les plus gros pourvoyeurs de sinistres : **71 %** du total (+ 4 pts).



Composition

PIERRE BRUNERIE
CÉLINE ADAM
PASCALE GUÉDOT
CÉDRIC VIGNERON



Commission financière et immobilière

VINCENT MALANDAIN, directeur général et directeur financier

Un Groupe résilient dans un contexte difficile

Depuis le 1^{er} janvier 2023, Stéphanie Artigaud occupe la fonction de directrice financière et réassurance, ainsi que de directrice des risques et de l'actuariat.



Quels éléments de conjoncture ont orienté le travail de la commission ?

2021 laissait présager l'installation durable d'un environnement de plus en plus aléatoire, ce que 2022 a confirmé. En 2022, nous avons rapidement infléchi notre stratégie en réduisant notre exposition actions et investi de manière notable en obligations. C'est une année au cours de laquelle les marchés financiers ont globalement sous-performé. Grâce à notre stratégie ALM et à la

réactivité des équipes financières, les actifs financiers de la MAF sont restés résilients.

Qu'en est-il de la surveillance des critères ESG* ?

Nous y accordons toute notre attention. Dans la continuité du travail de décarbonation et de durabilité de l'allocation de notre portefeuille obligataire, la MAF a poursuivi la cession des titres au profil dégradé. Certains secteurs, comme le tabac, l'armement et les énergies carbonées, n'ont pas leur place dans les actifs de la mutuelle que nous ne jugeons plus uniquement à l'aune de leur performance financière mais également de leur impact.

La notation ESG s'en ressent : à 60/100, notre engagement est qualifié de probant. Notre volonté est d'intensifier nos efforts.

Quels ont été les autres axes de travail de la commission ?

La politique volontariste évoquée sur le portefeuille d'actions s'est également traduite en matière d'investissements immobiliers. L'intégralité du parc fait l'objet d'une grande campagne de rénovation énergétique dont l'objectif affiché est l'amélioration du diagnostic de performance énergétique (DPE).

* ESG : <critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Résultats de la MAF et de ses filiales

Résultats de la société

Le nombre des sociétaires est de 24 424 au 31 décembre 2022, contre 24 510 en 2021, soit une baisse de 0,4 %.

Le montant des travaux déclarés en 2022 sur lesquels sont intervenus les architectes adhérents de la MAF en 2021 s'est élevé à 61,05 Md€.

Les cotisations émises au cours de l'exercice 2022 ont atteint 316,7 M€, dont 55,3 M€ au titre des acceptations en réassurance, au lieu de 233,7 M€ (dont 43,7 M€ au titre des acceptations) en 2021, soit une hausse globale

de 35,5 %. Les primes acquises, qui constituent le chiffre d'affaires, s'élèvent à 312,8 M€, contre 284,2 M€ en 2021, soit une progression de 10,1 %.

Le nombre de dossiers de sinistres ouverts en 2022 a été de 10 089, contre 11 189 en 2021, soit une baisse de 9,8 %. Le nombre des dossiers clôturés en 2022 s'est élevé au total à 12 735, contre 13 439 en 2021, soit une baisse de 5,2 %.

Les paiements des sinistres, nets de recours, se sont élevés à 194,5 M€ en 2022, contre 206,9 M€ pour l'exercice

MARGE DE SOLVABILITÉ (selon la directive Solvabilité II)



précédent, soit une baisse de 6 %. Ils incluent les frais de gestion des sinistres pour 25,2 M€, contre 24,5 M€ en 2021.

L'inflation construction 2022 ressort à + 8,14 %, contre + 4,51 % en 2021. La charge des sinistres, par la valorisation des provisions, est impactée par cette dérive des coûts.

Le résultat financier ressort à 23 M€, contre 81,6 M€ l'année dernière.

Les frais généraux de la société, répartis suivant le plan comptable entre différents postes du compte de résultat, se sont élevés à 60,6 M€.

Activités des filiales

EuroMAF a développé un chiffre d'affaires (primes acquises) de 78,4 M€ en 2022, contre 72,4 M€ au cours de l'exercice précédent. Son activité en France est réalisée en complet partenariat avec la MAF.

CHIFFRE D'AFFAIRES ET RÉSULTAT DES FILIALES* (en milliers d'euros)	Chiffre d'affaires 2022	Résultat 2022
EuroMAF SA	78 400,4	406,8
Société d'assurance détenue par la MAF à 100 %		
MAF Conseil	1 118,0	147,3
Société de courtage en assurances détenue par la MAF à 100 %		
AIA et AFB	8 510,9	878,4
Sociétés de courtage en assurances. AIA est détenue par la MAF à 100 % et AFB est détenue à 100 % par AIA		
SAS Wagram, SCI Malesherbes, Maf Invest, Friedland, Liège, Lussac	8 435,0	5 484,2
La SAS Wagram, société holding détenue par la MAF à 100 %, détient 100 % des SCI Malesherbes, Maf Invest, Friedland, Liège et Lussac		
SCI PatriMaf	4 349,4	1 541,4
SCI détenue par la MAF à 100 %		

* Le chiffre d'affaires est composé des primes acquises, des commissions reçues ainsi que des loyers pour les SCI.

Bilan actif

(en milliers d'euros)

	31/12/2022	31/12/2021
2 - ACTIFS INCORPORELS	302	416
3 - PLACEMENTS		
3a - Terrains et constructions	189 628	193 760
3b - Placements dans les entreprises liées et/ou avec un lien de participation	290 500	290 500
3c - Autres placements	2 577 053	2 436 146
3d - Créances pour espèces déposées auprès des cédantes		
Sous-total	3 057 181	2 920 406
5 - PART DES RÉASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES		
5a - Provisions pour primes non acquises et risques en cours		
5d - Provisions pour sinistres (non-vie)	379 952	384 969
5i - Autres provisions techniques (non-vie)		
Sous-total	379 952	384 969
6 - CRÉANCES		
6a - Créances nées d'opérations d'assurance directe		
6aa - Primes acquises non émises	182 151	186 981
6ab - Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	33 949	24 279
6b - Créances nées d'opérations de réassurance	50 926	44 415
6c - Autres créances		
6ca - Personnel	9	17
6cb - État, Sécurité sociale, collectivités publiques	20 588	6 079
6cc - Débiteurs divers	14 470	9 651
Sous-total	302 093	271 422
7 - AUTRES ACTIFS		
7a - Actifs corporels d'exploitation	920	1 083
7b - Comptes courants et caisse	31 350	82 948
Sous-total	32 270	84 031
8 - COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF		
8a - Intérêts et loyers acquis non échus	13 149	13 201
8b - Frais d'acquisition reportés		
8c - Autres comptes de régularisation	6 931	4 981
Sous-total	20 080	18 182
TOTAL DE L'ACTIF	3 791 878	3 679 426

Bilan passif

(en milliers d'euros)

	31/12/2022	31/12/2021
1 - CAPITAUX PROPRES		
1a - Fonds d'établissement	10 278	9 912
1c - Réserves de réévaluation	87	87
1d - Autres réserves	369 457	369 457
1e - Report à nouveau	110 003	86 140
1f - Résultat de l'exercice	3 528	23 863
Sous-total	493 353	489 459
3 - PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES		
3a - Provisions pour primes non acquises et risques en cours	294	249
3d - Provisions pour sinistres (non-vie)	3 222 755	3 096 798
3f - Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non-vie)	438	5 308
3g - Provisions pour égalisation		
3i - Autres provisions techniques (non-vie)		
Sous-total	3 223 487	3 102 355
5 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	281	192
6 - DETTES POUR DÉPÔTS REÇUS DES RÉASSUREURS	820	738
7 - AUTRES DETTES		
7a - Dettes nées d'opérations d'assurance directe	23 569	22 680
7b - Dettes nées d'opérations de réassurance	18 209	21 150
7d - Dettes envers des établissements de crédit	3 419	0
7e - Autres dettes		
7eb - Autres emprunts, dépôts et cautions reçus	1 995	1 941
7ec - Personnel	3 279	5 910
7ed - État, Sécurité sociale, collectivités publiques	4 518	3 749
7ee - Créanciers divers	2 569	10 302
Sous-total	57 558	65 732
8 - COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	16 379	20 950
TOTAL DU PASSIF	3 791 878	3 679 426

Compte de résultat

(en milliers d'euros)

COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 2022	Opérations nettes 2021
1 - COTISATIONS ACQUISES				
1a - Cotisations	312 832	- 31 664	281 168	249 981
1b - Variation des PNA et PRC	- 44		- 44	129
2 - PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUÉS	19 631		19 631	69 179
3 - AUTRES PRODUITS TECHNIQUES	4 811		4 811	3 814
4 - CHARGES DES SINISTRES				
4a - Prestations et frais payés	- 194 502	25 869	- 168 633	- 177 098
4b - Charges des provisions pour sinistres	- 125 957	- 5 017	- 130 974	- 43 277
5 - CHARGES DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES				
6 - PARTICIPATION AUX RÉSULTATS				- 5 000
7 - FRAIS D'ACQUISITION ET D'ADMINISTRATION				
7a - Frais d'acquisition	- 22 741		- 22 741	- 20 099
7b - Frais d'administration	- 14 395		- 14 395	- 13 030
7c - Commissions reçues des réassureurs		3 962	3 962	4 251
8 - AUTRES CHARGES TECHNIQUES	- 1 511		- 1 511	- 1 131
9 - VARIATION PROVISION POUR ÉGALISATION				
RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE	- 21 876	- 6 850	- 28 726	67 719

COMPTE NON TECHNIQUE	Opérations 2022	Opérations 2021
1 - RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE	- 28 726	67 719
3 - PRODUITS DES PLACEMENTS		
3a - Revenus des placements	49 951	55 293
3b - Autres produits des placements	2 246	58 137
3c - Profits des réalisations des placements	15 535	53 733
5 - CHARGES DES PLACEMENTS		
5a - Frais de gestion des placements et frais financiers	- 5 499	- 5 951
5b - Autres charges des placements	- 25 045	- 17 169
5c - Pertes des réalisations des placements	- 14 149	- 62 399
6 - PRODUITS DES PLACEMENTS TRANSFÉRÉS	- 19 631	- 69 179
7 - AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES	2 184	1 985
8 - AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES	- 46	- 249
9 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		
9a - Produits exceptionnels	2 309	418
9b - Charges exceptionnelles	- 103	- 1 292
10 - PARTICIPATION DES SALARIÉS	- 197	- 3 655
11 - IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	24 699	- 53 528
12 - RÉSULTAT DE L'EXERCICE	3 528	23 863

Note explicative

Extraite de l'annexe aux comptes annuels du 31 décembre 2022, la note ci-après, en millions d'euros, a pour but d'expliquer certains postes, en renvoyant, à l'aide des numéros de paragraphe, aux numéros des postes contenus dans le bilan et le compte de résultat.

Bilan actif

2- Les actifs incorporels représentent la valeur nette des logiciels.

3- Les placements nets d'amortissements pratiqués et de provisions constituées s'élèvent à 3 057,2 M€, contre 2 920,4 M€ en 2021.

	Valeur brute	Amortissements et provisions	Valeur nette
IMMEUBLES	247,9	58,3	189,6
VALEURS MOBILIÈRES	2 890,0	22,4	2 867,6
TOTAL	3 137,8	80,7	3 057,2

3a- Terrains et constructions, comprend la participation de la SCI PatriMaf pour 48,7 M€.

3b- Les titres de participation, inclus dans le tableau précédent, représentent un investissement d'un montant brut de 290,4 M€ détaillé ci-après :

Société	Capital	Réserve et report à nouveau avant affectation des résultats	Détention %	Valeur comptable des titres détenus	CAHT 2021	Résultats 2022	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
MAF Conseil SA	0,1	0,7	100,0 %	0,1	1,1	0,1	0,0
AIA	0,3	6,3	100,0 %	7,3	7,7	0,9	0,0
EuroMAF SA	21,3	100,6	100,0 %	90,4	78,5	0,4	0,0
SAS Wagram	190,8	2,0	100,0 %	191,6	0,0	2,0	0,0
CGI BAT*	20,9	46,9	7,0 %	1,0	24,1	6,4	0,2
TOTAL				290,4			

* Données 2021 (hors dividendes reçus)

5- La part des réassureurs dans les provisions techniques correspond aux engagements des réassureurs envers la MAF.

6aa- Les primes acquises non émises de 182,1 M€ comprennent les émissions de cotisations qui seront effectuées à partir de 2022 au titre des travaux déclarés ultérieurement par les adhérents pour 186,4 M€ ainsi que la provision pour annulation des cotisations pour - 4,3 M€.

6ab- Les autres créances nées d'opérations d'assurance directe sont composées à hauteur de 12,5 M€ par les cotisations que la MAF doit percevoir auprès de ses adhérents.

6b- Les créances nées d'opérations de réassurance résultent des sommes dues par les réassureurs sur l'arrêté des comptes du 31 décembre.

7- Les autres actifs recensent :

7a- La valeur, nette d'amortissements, des matériels, mobiliers et matériels de bureau nécessaires à l'exploitation.

7b- L'ensemble des disponibilités dans nos différents établissements financiers ou banques.

8c- Les autres comptes de régularisation intègrent essentiellement la quote-part positive sur obligations pour 6,5 M€ (écart entre la valeur de remboursement et la valeur d'acquisition des obligations).

Bilan passif

1- Les capitaux propres s'élèvent à 493,4 M€, contre 489,5 M€ en 2021. Ils intègrent notamment l'excédent de l'exercice, d'un montant de 3,5 M€, et les droits d'entrée des nouveaux adhérents versés dans l'exercice pour 0,4 M€.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

en millions d'euros	31/12/2021	Affectation des résultats	Droits d'entrée	Résultat de l'exercice	31/12/2022
Fonds d'établissement	9,9		0,4		10,3
Réserve spéciale de réévaluation					
Réserves libres	369,5				369,5
Report à nouveau	86,1	23,9			110,0
Résultat (bénéfice)	23,9	- 23,9		3,5	3,5
TOTAL	489,5	0,0	0,4	3,5	493,4

3- PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES

Le total des provisions techniques s'élève à 3 223,5 M€, contre 3 102,4 en 2021. Elles se répartissent comme suit :

en millions d'euros	2022	2021
Provision pour primes non acquises	0,3	0,2
Provision pour sinistres	3 222,8	3 096,8
Provision pour ristournes	0,4	5,3
TOTAL	3 223,5	3 102,4

Ces provisions correspondent aux engagements de la MAF au titre tant des sinistres survenus que des sinistres à survenir, en affaires directes ou en acceptation.

7a- LES DETTES NÉES D'OPÉRATIONS D'ASSURANCE DIRECTE COMPRENNENT :

en millions d'euros	2022	2021
Acomptes versés par les assurés avant le 31/12	22,2	20,6
Divers	1,3	2,1
TOTAL	23,5	22,7

8- Les comptes de régularisation du passif sont constitués de la quote-part négative sur obligations (cf note bilan actif 8c).

ENGAGEMENTS HORS BILAN

en millions d'euros	2022	2021
Engagements donnés (titres nantis)	5,2	5,5
Autres engagements donnés sur titres, actifs ou revenus	2,9	2,9
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires	332,8	370,8

Compte de résultat technique

1a- COTISATIONS

Le montant des cotisations avant cession en réassurance se décompose comme suit :

en millions d'euros	2022	2021
Primes émises sur affaires directes	261,4	190,0
Primes acceptées en réassurance	55,3	43,7
Sous-total	316,7	233,7
Variation des provisions de cotisations (PANE, PAC, PNA)	- 3,9	50,5
TOTAL	312,8	284,2

Les primes acquises au 31/12/2022 sont en hausse de 10,1 % (+ 28,6 M€).

2- Produits des placements alloués : la réglementation prévoit l'affectation, au compte technique, d'une fraction des produits financiers nets de charges, calculée au prorata des engagements

techniques nets de réassurance et des fonds propres.

3- Les autres produits techniques intègrent essentiellement la répartition de charges du groupement de fait pour 4,7 M€.

4a- Dans les prestations et frais payés figurent des frais de gestion interne de sinistres pour 25,2 M€.

7a- Les frais d'acquisition correspondent aux charges de gestion liées aux nouveaux contrats et aux commissions de courtage.

Compte de résultat non technique

3- LES PRODUITS DES PLACEMENTS INCLUENT :

- a-** les revenus des immeubles, des obligations, des actions et des participations pour 50,0 M€ ;
- b-** l'amortissement des écarts positifs entre la valeur de remboursement des obligations et leur valeur d'acquisition pour 2,2 M€ ;
- c-** les plus-values réalisées sur le portefeuille de valeurs mobilières et immobilières (15,5 M€).

5- LES CHARGES DES PLACEMENTS INTÈGRENT :

- a-** les frais de gestion interne pour 1,6 M€ et les frais de gestion externe pour 3,9 M€ (frais de gestion des immeubles et frais divers) ;

- b-** l'amortissement des écarts négatifs entre la valeur de remboursement des obligations et leur valeur d'acquisition pour 4,6 M€ ; les amortissements des immeubles de placement pour 5,5 M€ ; dotations aux provisions financières pour 30,7 M€ ;
- c-** les moins-values réalisées dans le cadre de la gestion des valeurs mobilières pour 14,1 M€.

6- LES PRODUITS DES PLACEMENTS TRANSFÉRÉS CORRESPONDENT

au versement dans le compte technique d'une fraction du résultat de la gestion financière (cf. compte de résultat technique 2).

7 ET 8- DANS LES PRODUITS ET CHARGES NON TECHNIQUES

sont comptabilisés essentiellement les recettes et dons du fonds de solidarité.

9- LE RÉSULTAT EXCEPTIONNEL PROVIENT ESSENTIELLEMENT :

- > de l'ajustement de provisions pour risques précédemment constituées ;
- > de provisions destinées à faire face à des charges futures ;
- > de produits et charges exceptionnels divers.

Compte consolidé bilan actif

(en milliers d'euros)

	31/12/2022	31/12/2021
1 - ÉCART D'ACQUISITION	18 504	18 504
2 - ACTIFS INCORPORELS	1 844	1 058
3 - PLACEMENTS		
3a - Terrains et constructions	344 601	349 403
3b - Placements dans les entreprises liées et/ou avec un lien de participation	1 077	1 077
3c - Autres placements	2 989 238	2 847 636
3d - Créances pour espèces déposées auprès des cédantes	-	-
Sous-total	3 334 916	3 198 116
5 - PART DES RÉASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES		
5a - Provisions pour primes non acquises et risques en cours	-	-
5d - Provisions pour sinistres (non-vie)	443 110	445 813
Sous-total	443 110	445 813
6 - CRÉANCES		
6a - Créances nées d'opérations d'assurance directe		
6aa - Primes acquises non émises	198 467	201 453
6ab - Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	47 636	34 713
6b - Créances nées d'opérations de réassurance	18 859	15 483
6c - Autres créances		
6ca - Personnel	11	19
6cb - État, Sécurité sociale, collectivités publiques	20 778	10 063
6cc - Impôts différés	98 093	88 286
6cd - Débiteurs divers	2 698	4 095
Sous-total	386 541	354 112
7 - AUTRES ACTIFS		
7a - Actifs corporels d'exploitation	1 163	1 297
7b - Comptes courants et caisse	85 030	112 837
Sous-total	86 193	114 134
8 - COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF		
8a - Intérêts et loyers acquis non échus	15 074	14 883
8b - Frais d'acquisition reportés	-	-
8c - Autres comptes de régularisation	7 748	5 467
Sous-total	22 822	20 350
9 - DIFFÉRENCES DE CONVERSION	-	-
TOTAL DE L'ACTIF	4 293 929	4 152 087

Compte consolidé bilan passif

(en milliers d'euros)

	31/12/2022	31/12/2021
1 - CAPITAUX PROPRES		
1a - Fonds d'établissement	10 279	9 912
1d - Autres réserves	597 731	557 319
1g - Résultat de l'exercice	19 550	40 413
Sous-total	627 560	607 643
2 - INTÉRÊTS MINORITAIRES	-	-
3 - PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES		
3a - Provisions pour primes non acquises et risques en cours	1 631	1 452
3d - Provisions pour sinistres (non-vie)	3 542 973	3 418 808
3f - Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non-vie)	438	5 308
Sous-total	3 545 042	3 425 568
5 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 082	1 250
6 - DETTES POUR DÉPÔTS REÇUS DES RÉASSUREURS	821	739
7 - AUTRES DETTES		
7a - Dettes nées d'opérations d'assurance directe	39 615	36 522
7b - Dettes nées d'opérations de réassurance	27 570	25 443
7c - Emprunts obligataires	-	-
7d - Dettes envers des établissements de crédit	3 918	-
7e - Autres dettes		
7ea - Autres emprunts, dépôts et cautions reçus	2 662	2 499
7eb - Personnel	3 500	6 340
7ec - État, Sécurité sociale, collectivités publiques	6 187	4 395
7ed - Impôts différés	14 458	14 525
7ee - Créanciers divers	2 972	2 874
7ef - Titres de créance négociable émis par l'entreprise	-	-
Sous-total	100 884	92 597
8 - COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF	18 541	24 291
9 - DIFFÉRENCES DE CONVERSION	-	-
TOTAL DU PASSIF	4 293 929	4 152 087

Compte consolidé résultat

(en milliers d'euros)

COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 2022	Opérations nettes 2021
1 - PRODUITS				
1a - Cotisations	340 010	- 42 252	297 758	264 812
1b - Variation des PNA et PRC	- 179	-	- 179	- 435
TOTAL PRIMES ACQUISES	339 831	- 42 252	297 579	264 377
1c - Commissions	2 625		2 625	2 534
1d - Autres produits techniques	308		308	322
TOTAL PRODUITS	342 763	- 42 252	300 511	267 233
2 - PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUÉS	21 331		21 331	71 714
4 - CHARGES DES SINISTRES				
4a - Prestations et frais payés	- 214 640	29 828	- 184 812	- 195 136
4b - Charges des provisions pour sinistres	- 124 165	- 2 703	- 126 868	- 28 270
6 - PARTICIPATION AUX RÉSULTATS	-	-	-	- 5 000
7 - FRAIS D'ACQUISITION ET D'ADMINISTRATION				
7a - Frais d'acquisition	- 17 021	-	- 17 021	- 15 905
7b - Frais d'administration	- 18 192	-	- 18 192	- 17 539
7c - Commissions reçues des réassureurs		5 884	5 884	6 474
8 - AUTRES CHARGES TECHNIQUES	- 2 185	-	- 2 185	- 1 788
9 - VARIATION PROVISION POUR ÉGALISATION				
RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE	- 12 109	- 9 243	- 21 353	81 782
COMPTE NON TECHNIQUE		Opérations 2022	Opérations 2021	
1 - RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE		- 21 353	81 782	
3 - PRODUITS DES PLACEMENTS				
3a - Revenus des placements		63 241	67 511	
3b - Autres produits des placements		2 813	58 302	
3c - Profits des réalisations des placements		15 879	54 220	
5 - CHARGES DES PLACEMENTS				
5a - Frais de gestion des placements et frais financiers		- 7 568	- 8 688	
5b - Autres charges des placements		- 30 563	- 21 917	
5c - Pertes des réalisations des placements		- 15 093	- 62 798	
6 - PRODUITS DES PLACEMENTS TRANSFÉRÉS		- 21 331	- 71 714	
7 - AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES		2 185	1 985	
8 - AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES		- 49	- 253	
9 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL				
9a - Produits exceptionnels		2 371	512	
9b - Charges exceptionnelles		- 211	- 1 519	
10 - PARTICIPATION DES SALARIÉS		- 204	- 3 725	
11 - IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES		29 183	- 53 533	
12 - RÉSULTAT		19 301	40 164	
AMORTISSEMENT ÉCART D'ACQUISITION		249	249	
RÉSULTAT DES MINORITAIRES		-	-	
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		19 550	40 413	

Incarner et défendre les valeurs mutualistes

Gouvernance démocratique, solidarité, vision à long terme... La MAF incarne au quotidien les principes qui garantissent un comportement éthique et socialement responsable. À ce titre, elle est membre de la ROAM (la Réunion des organismes d'assurance mutuelle) avec une cinquantaine de sociétés d'assurance mutuelle. Leur objectif : échanger sur leurs spécificités mutualistes et défendre un statut alternatif aux sociétés de capitaux. Chacun de ces acteurs s'engage à respecter et à promouvoir les principes suivants, issus de la charte éthique de l'organisation.

1. Cultiver une gouvernance démocratique et exigeante

Nos sociétés respectent les principes qui font d'elles des entreprises socialement responsables vis-à-vis des différentes parties prenantes internes et externes. Les administrateurs ont le souci tout à la fois de défendre les intérêts des clients et sociétaires et de veiller à la bonne marche économique et financière de l'entreprise.

Le recrutement des administrateurs et des dirigeants salariés a pour objectif de veiller à un bon équilibre des profils et d'éviter tout conflit d'intérêts. Les administrateurs suivent des cursus de formation technique leur permettant de mieux maîtriser les risques au sens général et de challenger les équipes de direction.

2. Promouvoir une protection durable des personnes et des biens de nos sociétaires et clients

Nos entreprises ont pour finalité sociale de proposer à leurs assurés ou sociétaires des garanties d'assurance adaptées à leurs besoins, couvrant leurs nécessités essentielles, mais sans ajout de services inutiles. Leur objectif est d'optimiser le rapport qualité/prix de leurs contrats ainsi que de proposer des produits compréhensibles par tous. Ces entreprises respectent l'égalité

entre leurs assurés ou sociétaires, en tenant compte des seules différences tarifaires qui résultent de la plus ou moins grande exposition au risque. Elles s'efforcent, en respectant le principe de mutualisation, d'apporter une réponse à tous les besoins d'assurance sans jamais laisser un assuré potentiel sans garantie. Elles justifient leur pérennité et garantissent la qualité du service qu'elles apportent et continueront d'apporter à leurs clients et sociétaires.

3. Favoriser et cultiver l'excellence de nos collaborateurs

Parce qu'elles sont à taille humaine, nos sociétés attribuent la plus grande importance au travail des femmes et des hommes, qui constituent la première richesse de l'entreprise. Attachées aux principes de non-discrimination, elles veillent à respecter l'égalité des chances entre tous et à favoriser la qualité de vie au travail et le dialogue social. Leurs relations sociales sont fondées sur la bienveillance à l'égard des collaborateurs. La formation professionnelle et la recherche d'une adaptation des collaborateurs aux évolutions des techniques et des méthodes de travail sont les éléments fondateurs de leur gestion des ressources humaines. Cet investissement dans les compétences

a pour corollaire de relever constamment le niveau d'exigence professionnelle. Nos sociétés veillent à ce que leurs employés transmettent à leurs assurés et sociétaires les conseils et explications dont ils ont besoin. Le mode de rémunération des collaborateurs commerciaux est conçu pour que le conseil apporté aux clients ou sociétaires ne soit pas dicté par l'intérêt personnel du collaborateur.

4. Maîtriser le développement de nos entreprises

Nos sociétés, quel que soit leur statut juridique, font le choix d'un développement économique maîtrisé et s'interdisent les stratégies hasardeuses, faites de croissance trop rapide suivie d'un repli brutal. Leurs tarifs sont établis de telle sorte qu'ils engendrent des excédents ou des bénéfices qui leur permettent d'alimenter leurs fonds propres, qui sont la garantie de la pérennité et de l'indépendance de l'entreprise. Nos sociétés s'inscrivent dans le temps long et n'ont pas à réagir aux injonctions qui pourraient provenir d'actionnaires extérieurs à l'entreprise ou des marchés financiers. Leurs excédents ou leurs bénéfices sont la preuve d'une bonne gestion et de l'efficacité de leurs dirigeants.



/mutuelle-des-architectes-français-assurances



/MAF.assurances



@MAFassurances

maf.fr

Entreprise régie par le Code des assurances
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
189, boulevard Malesherbes
75856 Paris Cedex 17
Tél. : 01 53 70 30 00
E-mail : maf@maf.fr



Mutuelle
des Architectes
Français
assurances

VOUS AVEZ L'AUDACE, NOUS AVONS L'ASSURANCE.



mars 2023

Réalisation MAF : direction développement,
communication et marketing.

Directeur de la publication : Vincent Malandain.

Rédaction, conception et réalisation : **here we are**

Crédits photo : © Xavier Muyard (pages 3, 4, 10, 11, 12, 13, 19, 24, 25, 26, 27, 28),

© William Daigneault (pages 2, 5), © Ecliptique - Laurent Thion (page 18),

© Glenn Carstens (pages 2, 7), © Danist Soh (pages 2, 15), © Arno Senoner (pages 2, 21).